



**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 2 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux novembre à dix-neuf heures et trente-cinq minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, se sont réunis en mairie sous la présidence de Jérôme LETOURNEAU, Président du CCAS.

Présents	Excusés	Absent
Jérôme LETOURNEAU Magali BONNET-AMELINE Nicolas BOUCHER Ophélie CONCY-LAIR Annick CORBINEAU Myriam GERMAIN Maryvonne GUIBERT	Guy CAILLE Dorothée MORIN Christine ZAKAS	Denis BOSSARD

8 votants

Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil d'administration. Le quorum est constaté.
Myriam GERMAIN est désignée secrétaire de séance.
Monsieur le Président du CCAS ouvre la séance à 19 h 35 et rappelle l'ordre du jour.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du CCAS du 07-09-2023
- Situations particulières
- Convention UDAF « Conseil budgétaire et Microcrédit en CCAS »
- Étude des besoins sociaux

AFFAIRES FINANCIERES

- Point sur le budget

QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur la semaine bleue
- Repas des aînés
- Colis

D20231102_01 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS en date du 7 Septembre 2023

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Président du CCAS, propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 7 Septembre 2023.

Aucune remarque n'ayant été formulée,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (08 voix pour) des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 7 Septembre 2023.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU	0	0
Magali BONNET-AMELINE		
Nicolas BOUCHER		
Ophélie CONCY-LAIR		
Annick CORBINEAU		
Myriam GERMAIN		
Maryvonne GUIBERT		
Guy CAILLE ayant donné pouvoir à Maryvonne GUIBERT		

DÉBATS

Aucune question n'est posée

Situations particulières – Dossier 2023-09 Aide financière d'un montant de 200 € sous forme de bons alimentaires et bons carburants

DÉLIBÉRATION

Rapporteur Mme GERMAIN,

Le CCAS a reçu une demande d'aide financière pour le compte de Mme M.

Les Administrateurs du CCAS sont informés des difficultés rencontrées par cette mère de famille résidant à Remouillé, maman de trois enfants, récemment séparés. Elle a ses enfants en garde alternée et ne bénéficie pas de pension alimentaire.

Suite à une séparation difficile, le poids financier est important de par l'emprunt contractés avec son conjoint et la prise en charge des abonnements sportifs des enfants non prévu (normalement supportés par le papa). Un RDV avec EDS à Aigrefeuille a été fixé pour assurer un suivi de la situation.

Cette personne était au maximum de son découvert autorisé lors de son RDV le 18/09/2023.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (8 voix pour) des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable à l'octroi d'une aide financière sous la forme de bons alimentaires et bons carburants,

DIT qu'il sera remis à Mme M. 2 bons alimentaires et 2 bons carburants d'une somme de 50 € chacun.

AUTORISE le Président du CCAS à émettre ces bons de secours.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU Magali BONNET-AMELINE Nicolas BOUCHER Ophélie CONCY-LAIR Annick CORBINEAU Myriam GERMAIN Maryvonne GUIBERT Guy CAILLE ayant donné pouvoir à Maryvonne GUIBERT	0	0

DÉBATS

Demande J. LETOURNEAU: Perçoit-elle des allocations CAF? Réponse de M. GERMAIN : C'est le papa qui est allocataire, Mme est en train de créer son propre dossier auprès de la CAF.

Demandes de M. GUIBERT :

- Monsieur a-t-il un emploi? Réponse de M. GERMAIN : Monsieur est chauffeur de taxi indépendant avec des revenus fluctuants.
- Monsieur vit-il sur la commune ? Réponse de M. GERMAIN : Non, le couple vivait sur Saint Hilaire de Loulay et Mme s'est installée sur Remouillé suite à la séparation.
- Madame a-t 'elle un compte bancaire individuel? Réponse de M. GERMAIN : Oui et elle souhaite fermer le compte commun ce qui ne sera possible qu'après le remboursement du découvert actuel de 400€

Demandes de N. BOUCHER:

- Le solde du crédit indiqué est-il le solde total dû par M et Mme ou uniquement la part due de Mme? Réponse de M. GERMAIN : Il s'agit du restant dû total qui devrait être divisé en 2 parts.

D20231102_03 - Convention UDAF « Conseil budgétaire et Microcrédit en CCAS »

DÉLIBÉRATION

Rapporteur : Mme CONCY LAIR

Depuis 2006, l'UDAF de Loire-Atlantique, en partenariat avec 5 organismes bancaires, est en mesure de proposer du Microcrédit Personnel Garanti à tout habitant de Loire-Atlantique ne pouvant prétendre à un crédit classique, afin de leur permettre de financer un projet de vie (mobilité, logement, formation...).

Depuis le 1er septembre 2023, l'UDAF de Loire-Atlantique poursuivra cette offre uniquement dans le cadre d'une convention de prestation de services signée avec une collectivité ou un employeur.

Les Conseillères en Économie Sociale et Familiale (CESF) de l'UDAF accueillent les demandes via leur ligne directe et peuvent proposer des rendez-vous individuels d'1 heure dans un local mis à disposition par la commune ou l'employeur.

Ces rendez-vous sont l'occasion de faire un point avec la personne sur son budget, d'analyser celui-ci et apporter des conseils budgétaires, tout en prévenant les difficultés financières ainsi que le surendettement.

En fonction de la situation, l'UDAF peut également proposer un Microcrédit Personnel Garanti (jusqu'à 5000€).

Concernant le coût :

- 10 permanences mensuelles de 3H
- Montant annuel de 3 000,00 €
 - 1 650,00 € payables en janvier
 - 1 650,00 € payables en juillet

Après échanges entre les membres du CCAS et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (8 voix contre) des membres présents et représentés,

DESAPPROUVE la signature de la convention,

DIT que l'offre est malheureusement disproportionnée par rapport à la taille de la commune.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
0	Jérôme LETOURNEAU Magali BONNET-AMELINE Nicolas BOUCHER Ophélie CONCY-LAIR Annick CORBINEAU Myriam GERMAIN Maryvonne GUIBERT Guy CAILLE ayant donné pouvoir à Maryvonne GUIBERT	0

DÉBATS

Après échanges entre les membres il est noté que l'offre est malheureusement disproportionnée par rapport la taille de la commune.

Le principe est cependant très intéressant et mériterait de pouvoir être mutualisé entre différentes communes mais ce n'est pas le souhait de l'UDAF.

D20231102_04 - Étude des besoins sociaux

DÉLIBÉRATION

Rapporteur : Mme CONCY LAIR

L'analyse des besoins sociaux (ABS) permet à la commune de procéder à une analyse des besoins réels de sa population : familles, jeunes, personnes âgées, handicapées, personnes en difficulté...

Le décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 impose sa réalisation au cours du mandat, avec la conduite d'un diagnostic sociodémographique obligatoire l'année qui suit le renouvellement, assorti de possibles analyses complémentaires les années suivantes.

Cette première étape lance la démarche d'observation sociale sur laquelle le CCAS doit appuyer son action.

Ce projet avait déjà été étudié et voté à l'unanimité lors du conseil d'administration du 14 octobre 2020 :

Aussi, il convient aujourd'hui de reprendre ce projet et de lancer le travail d'analyse des besoins sociaux sur la commune de Remouillé.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (8 voix pour) des membres présents et représentés,

VALIDE la reprise de ce projet,

AUTORISE Monsieur le Président à contacter les organismes habilités pour réaliser les analyses des besoins sociaux

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette analyse.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU Magali BONNET-AMELINE Nicolas BOUCHER Ophélie CONCY-LAIR Annick CORBINEAU Myriam GERMAIN Maryvonne GUIBERT Guy CAILLE ayant donné pouvoir à Maryvonne GUIBERT	0	0

DÉBATS

Après échanges, la reprise de ce projet est validée.

O CONCY LAIR va contacter les organismes qui avaient travaillé sur les analyses des communes de La Planche et de Vieillevigne pour connaître les modalités de mise en place.

Il sera nécessaire de créer un COPIL et d'établir un rétro planning.

QUESTIONS DIVERSES

Retour sur la Semaine bleue

Présence d'une petite vingtaine de personnes pour un parcours unique de +/-6kms

Moment apprécié et conditions météo au RDV. Logistique petit déjeuner et apéritif parfaite!

Problématique des inscriptions : Peu de retours

- Attente de connaître la météo?
- Quelle option B si pluie?
- Comment toucher un public familial pour l'esprit intergénérationnel?
- Nécessité de travailler sur la proposition très en amont.

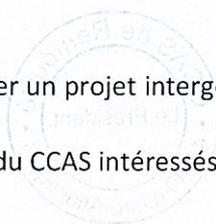
Problématique de l'inscription :

- Est-ce que cela ne freine pas certains ?
- Communiquer sur un événement intergénérationnel pour attirer un public plus familial

Prévision d'un « plan B » :

- Proposition d'un temps de jeux ?
- Travail en amont en Mai avec les écoles pour préparer un projet intergénérationnel autour de la semaine bleue

→ Création d'un temps de travail dédié pour les membres du CCAS intéressés : A voir en Janvier



Organisation Repas des aînés

➤ À FAIRE:

- Confirmation du traiteur (Pain? Desserts?)
- Commande des vins
- Achats gâteaux apéritifs + nappes
- Validation des membres CCAS présents
- Organisation du service

➤ FAIT :

- Confirmation et contractualisation avec l'animateur
- Préparation de la liste d'accueil (Avec insert pour le suivi canicule et pour la distribution du bulletin municipal)
- Réservation de la vaisselle auprès de l'inter association

La première proposition du boucher est à affiner : O. CONCY LAIR va faire un point des questions avec D. MORIN pour lever certains doutes.

La commande des vins sera gérée par N. BOUCHER après envoi par O. CONCY LAIR des éléments nécessaires:

- Menu pour définir les vins à prévoir
- Nombre de participants au repas
- O. CONCY LAIR va voir avec K. ZAKAS pour la gestion de l'apéritif (gâteaux, pain surprise?), l'achat des jus, de l'eau et des nappes.

Une réunion est prévue le 23/11 à 19h30 pour affiner les points d'organisation

Les Colis

En attente des inscriptions au repas (délai de livraison de 3 semaines) : Commande à passer aux alentours du 20/11. La commande sera passée par O. CONCY LAIR dès 15/11 après avoir repointé la liste avec A. CORBINEAU et M. GUIBERT.

Concernant l'organisation de la liste de distribution : des Volontaires? Quelles indisponibilités sur la période ? RDV planifié le 11/12 à 14h30 en Mairie pour pouvoir attribuer les colis à distribuer.

Les ballotins

Nombres de résidents concernés (sous réserve de présence au repas):

- Aigrefeuille => 11 personnes
- La Planche => 6 personnes
- Vieillevigne => 3 personnes

FIN DE LA SEANCE à 21h15

Fait et délivré en séance,
Les jour, mois et an que dessus
Remouillé, le 9 Novembre 2023

Le Président, Jérôme LETOURNEAU

La secrétaire de séance, Myriam GERMAIN



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.